

# **DISCOURS DU PRESIDENT DE LA COUR SUPREME A L'OUVERTURE DE L'ATELIER DE TITRAGE ET DE RESUME DES ARRETS DE LA CHAMBRE JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME**

*Grand-Popo, le lundi 27 septembre 2021*

Ainsi que vous le savez, le Premier Président de la Cour prend part depuis ce matin, à Paris en France, à la 7<sup>ème</sup> édition des Journées des Réseaux Institutionnels de la Francophonie.

Je voudrais, avant d'aller au cœur de mon propos, ce matin, vous dire que le Président Victor ADOSSOU a vivement souhaité ouvrir lui-même, votre atelier consacré au titrage et au résumé des arrêts rendus par votre formation juridictionnelle. Les raisons que je viens d'évoquer plus haut, l'en ont empêché.

Il m'a instamment chargé de le représenter à cette cérémonie d'ouverture de vos travaux. C'est à ce titre que je prends, en son nom, la parole devant vous, ce jour.

Laissez-moi vous dire qu'au-delà du devoir, c'est un immense plaisir d'être aux côtés des principaux animateurs de la Chambre judiciaire de la Cour suprême.

**Monsieur le Président de la Chambre judiciaire ;**

**Madame et Messieurs les Présidents de section et conseiller;**

**Messieurs les Auditeurs ;**

**Mesdames et Messieurs les Greffiers ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du personnel de soutien ;**

Je vous adresse toutes mes félicitations pour l'initiative du présent atelier qui prouve à suffire, tout l'intérêt de la Chambre judiciaire à rendre disponibles ses arrêts. Ainsi que vous le savez et ceci, sous la plume d'Augustin-Charles RENOUARD, haut magistrat à la Cour de cassation française, la publicité des décisions de justice, **« est à la fois une garantie pour les justiciables et un moyen d'enseignement pour tous les citoyens ».**

Le premier président de la Cour suprême du Bénin quant à lui, rappelait si justement, il y a quelques semaines, ici même que : **« L'accès à la jurisprudence des cours et tribunaux est devenu un véritable droit du justiciable dans nos sociétés contemporaines. »**

C'est donc en fidélité à cette vision clairement exprimée, qu'à la suite de la Chambre administrative, vous êtes réunis à l'hôtel Bel-Azur de Grand-Popo, pour mettre à la disposition du justiciable béninois en général, des chercheurs et étudiants en particulier, un nouveau recueil, celui de vos décisions rendues en 2019 et en 2020.

Je me satisfais de voir que la diffusion de la jurisprudence de la haute Juridiction et singulièrement, celle de la Chambre judiciaire participe de son souci de prendre toute sa part dans la consolidation de la sécurité juridique qu'appellent de leurs vœux, les justiciables.

Je ne doute pas que l'organisation pratique du présent atelier sera gage de succès. Je sais pouvoir compter sur la détermination, l'abnégation et le sens du service public de chacun des participants ici présent, pour relever le défi de l'élaboration du recueil tant attendu de la Chambre judiciaire.

Ce faisant, la Chambre judiciaire de la Cour suprême du Bénin, aura également contribué de manière significative, à la promotion et à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de Droit dans notre pays.

C'est sur ces mots de pleine conscience en la place de choix qu'occupe la Cour suprême du Bénin dans l'affirmation au quotidien du règne du droit et de la justice, que je déclare, au nom du premier Président, ouverts à Grand-Popo, ce jour, lundi 27 septembre 2021, les travaux de l'atelier consacré au titrage et au résumé des arrêts de la Chambre judiciaire.

Vive le service public de la justice !

Vive la Chambre judiciaire, gardienne du raisonnement juridique !

Dieu bénisse la Cour suprême !

Plein succès à vos travaux !

Je vous remercie de votre bienveillante attention !

Pour le Président de la Cour suprême,

Le Président de la Chambre administrative par intérim,

**Etienne-Marie FIFATIN**

